

2019, nouvelle année record pour le recrutement des cadres

Entre 270 700 et 292 000 embauches sont attendues. Une progression toutefois plus faible qu'en 2018.

MANON MALHÈRE @ManonMalhere

EMPLOI L'optimisme reste de mise sur le marché de l'emploi cadre. Entre 270 700 et 292 000 embauches sont envisagées par les entreprises cette année, selon l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), qui publie ses prévisions de recrutement ce mercredi. « L'emploi cadre continue sa progression pour la sixième année consécutive et on devrait atteindre le record des 300 000 recrutements de cadres à l'horizon 2021 », s'est félicité Bertrand Hébert, le directeur général de l'association - qui a mené son enquête auprès de 10 000 sociétés fin 2018.

Ce dynamisme va conforter un peu plus la situation de quasi plein-emploi que connaît cette catégorie de travailleurs, avec un taux de chômage estimé à 3,8% alors que le taux global s'établit à 8,8% en France. Et ce, même si « le chômage de longue durée des cadres [un an et plus, NDLR] n'est pas une abstraction. Ils sont environ 100 000 personnes », a nuancé le directeur général.

Cette progression des embauches s'annonce toutefois moins

+6%
de
recrutements
prévus en 2019
(après +11% en 2018,
selon l'Apec)

importante que les années précédentes. En 2018, l'emploi cadre a connu des résultats insolents avec une hausse de 11% des recrutements par rapport à 2017. Cette hausse est estimée à « seulement » 6% en 2019 puis 4% en 2020 et 3% en 2021, pronostique l'Apec. « On a atteint un tel niveau de recrutements de cadres ces dernières années que c'est presque impossible de poursuivre sur ce rythme », explique Gaël Bouron, responsable adjoint du pôle études de l'Apec. « En outre, même si le marché des cadres n'est pas trop sensible aux soubresauts conjoncturels, la croissance économique plus modérée est à prendre en

compte », précise le responsable. Le marché de l'emploi cadre devrait d'ailleurs rester en tension. Bon nombre d'entreprises continuent en effet de rencontrer d'importantes difficultés à recruter des profils qui collent à leurs besoins.

Dynamisme dans les services

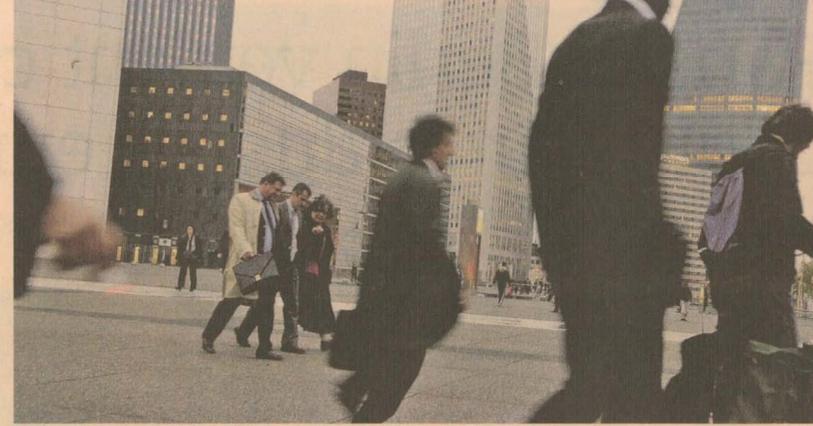
Dans le détail, les recrutements attendus cette année devraient principalement s'observer dans le secteur des services avec des intentions d'embauches qui oscillent entre 196 290 et 211 080. Plus spécifiquement, les domaines les plus porteurs devraient

rester l'informatique et les télécommunications, le conseil et l'ingénierie en recherche et développement. La construction devrait également demeurer dynamique.

En revanche, le nombre de recrutements devrait ralentir dans le secteur du commerce de détail qui pâtit d'une baisse de la consommation des ménages et qui doit faire face au développement du commerce en ligne. Les intentions d'embauches s'annoncent également moins dynamiques du côté des entreprises de formation. Elles doivent en effet affronter une année de transition incertaine avec la mise en œuvre

de la réforme de la formation professionnelle engagée par le gouvernement. Enfin, les recrutements devraient également être moins nombreux dans certains secteurs de l'industrie qui rencontrent des difficultés, à l'instar du textile.

Sans surprise, c'est en Île-de-France que le marché de l'emploi cadre devrait, une fois encore, être le plus dynamique. La région concentre à elle seule près de la moitié des intentions d'embauches. Auvergne-Rhône-Alpes arrive en deuxième position, suivie de près par les Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'Occitanie. ■



C'est en Île-de-France (ici, la Défense) que le marché de l'emploi des cadres devrait, une fois encore, être le plus dynamique. RAPHAËL HELLE/SIGNATURES

Le télétravail, une source de performance

CORINNE CAILLAUD
@corinnecaillaud

Doucement mais sûrement, le télétravail se développe. Cette pratique, encouragée par les ordonnances Macron, suscite désormais de

l'enthousiasme dans les entreprises qui l'ont instauré : selon la deuxième étude réalisée par Le Comptoir de la nouvelle entreprise de Malakoff Médéric Humanis, 79% des dirigeants et 89% des salariés y trouvent satisfaction, « tant sur le plan professionnel que personnel ».

Le télétravail concerne désormais 29% des salariés du secteur privé. C'est surtout le télétravail contractuel qui a progressé, passant de 6% en 2017 à 9% en 2018.

Pour autant, le télétravail occasionnel et non contractualisé reste le plus répandu. Les salariés dont l'âge est compris entre 35 et 49 ans sont ceux qui en bénéficient le plus (45%), et les cadres comptent parmi les gros des effectifs (51%). Presque la moitié des télétravailleurs œuvrent dans des entreprises de plus de 1 000 salariés et 45% dans le secteur des services. En moyenne, les salariés passent 7 jours par mois en télétravail.

Le domicile reste l'endroit privilégié pour s'y adonner (92%), et parmi les actifs qui le pratiquent de façon contractuelle, 6 sur 10 disposent d'un espace dédié. Ce qui ne les empêche pas de tester plusieurs genres de lieux, comme des bureaux mis à disposition par l'entreprise en dehors des locaux habituels (35%), ou encore les tiers lieux du type espace de coworking (21%).

Meilleure efficacité

Si le foyer remporte un tel plébiscite, c'est parce que la motivation première des télétravailleurs tient dans la réduction du temps de trajet domicile-travail (54%). Il n'est donc pas étonnant que ce soient les Franciliens qui pratiquent le plus le télétravail (34%). La possibilité de s'organiser avec plus de flexibilité est en revanche une aspiration qui diminue (36% en 2018 contre 45% en 2017). Pour autant, elle se classe au deuxième rang des moti-

vations des sondés, ex æquo avec l'envie d'être plus efficace dans son travail.

Les bénéfices que les salariés en retirent ? Essentiellement une plus grande autonomie (à 90%). Ces derniers constatent aussi des bienfaits sur leur santé, et notamment une diminution de la fatigue (85%). A contrario, 59% éprouvent une difficulté pour séparer les temps relevant de la vie privée et ceux relevant de la vie professionnelle. La moitié évoque davantage de problèmes techniques et 47% une charge de travail plus importante.

De leurs côtés les dirigeants y trouvent aussi leur compte. Ils répondent ainsi à une attente de leurs salariés et les fidélisent. Ils constatent aussi un engagement accru de ces derniers (79%) ainsi qu'une plus grande productivité des équipes (79%). En revanche 56% pointent une complexité à manager des collaborateurs à distance. ■

Assurance-chômage : une dernière tentative

Sous pression maximale, les syndicats et le patronat se réunissent, ce mercredi, pour une séance de négociation de la dernière chance sur la réforme de l'assurance-chômage. La probabilité que les deux parties scellent un compromis reste faible. Les trois organisations patronales (Medef, U2P, CPME) prévoient de présenter

de nouvelles et ultimes propositions pour lutter contre le recours excessif aux contrats courts et plus largement à la précarité de l'emploi. Des propositions toujours « alternatives » à l'établissement du fameux bonus-malus sur les cotisations patronales défendu par les syndicats. Selon un représentant d'employeurs,

le patronat devrait notamment proposer que les entreprises paient un forfait fixe pour chaque contrat court conclu. Ce forfait permettrait alors d'alimenter un fonds dédié au financement de la formation ou encore d'une complémentarité des salariés en situation de précarité. Pas sûr que cela suffise à convaincre les syndicats... M. M.